



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 24 octobre 2017

Municipalité
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 24 octobre 2017

Présidence : Monsieur Dominique Streckeisen, Président

Préavis no 10/17

Adoption du règlement communal concernant le subventionnement des études musicale et de son annexe.

Le Conseil Général décide :

D'adopter le règlement concernant le subventionnement des études musicales

D'adopter l'annexe au règlement fixant le prix de la subvention

Le montant des subsides sera imputé au compte No 150.3651.00 Participation Ecoles de Musique (LEM)

Avec l'Amendement suivant :

20 % par semestre et par enfant mais au maximum frs. 100.-- par semestre et par enfant.

Ainsi délibéré en séance du 24 octobre 2017.

Le Président :
Dominique Streckeisen



La secrétaire :
Sylvie Troyon